Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20260623-8_CESS_LIEVEN-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUIN 2026

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	14	Absents excusés :	0
Votants :	14	Pouvoirs :	0

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Caroline NENEZ, Maire.

Etaient présents : Caroline NENEZ, Maire, Michel LAVOLE, Marine LE MOUAL, Patrick PENFORNIS, Julie TARDIOLI, Christophe LE BRIS, Laurent CHANLIAUX, Typhaine EVENNOU, Frédéric LE NY, Morgane LE POULICHET, Marie ROLLAND, Mickaël LE DORVEN, Matthieu SYLVESTRE, Elisa CHAMPION.

Morgane LE POULICHET a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2026-06-08 : CESSION DE TERRAIN NON CADASTRE AU LIEVEN

Monsieur le maire présente la proposition d'acquisition d'une partie de terrain non cadastrée au Liéven, reçue de la part de M. HAYDON.

L'acquisition de ce terrain permettrait au riverain demandeur de mieux délimiter son terrain et à la commune de ne plus avoir la charge de l'entretien de cet espace.

L'emprise de la parcelle à créer serait d'environ 380m².

Après échange, les membres du Conseil Municipal proposent de fixer un prix de vente de ce terrain à 3€/m².

Madame le maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la cession de ce bien.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** de vendre une partie de terrain, d'une surface d'environ 380m², jouxtant la voie communale n°126, en l'état, au prix de 3€/m²,
- **RAPPELLE** que les frais, droits et honoraires occasionnés par l'opération seront à la charge des acquéreurs,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte authentique de cession et tous les actes afférents à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

Mme le Maire,
Mme Caroline NENEZ